

Aide au retour concrète

Tunisie, Ben Arous



En printemps 2014, après avoir passé plusieurs années en dehors de la Tunisie, Mme B. a décidé de rentrer dans son pays d'origine. Dans le cadre du programme d'aide au retour volontaire et à la réintégration Tunisie, elle a reçu un soutien de la part du Secrétariat d'Etat aux migrations Suisse (SEM) pour la réalisation d'un projet de réintégration. La mise en œuvre du projet sur place a été coordonnée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Après son arrivée en Tunisie, Mme B. a discuté ses plans pour son projet de réintégration avec le bureau de l'OIM sur place. Elle a opté pour l'ouverture d'une petite boutique cadeaux et a donc cherché un local adapté à ses besoins. Après avoir signé un contrat de location pour le local et après avoir enregistré son activité auprès des autorités fiscales, Mme B. a pu utiliser l'argent de l'aide à la réintégration pour achalander sa nouvelle boutique avec des étagères et une vitrine. De plus, elle a pu se procurer un premier stock de marchandises destinées à la vente. L'OIM Tunis a payé les biens directement aux fournisseurs respectifs.

Quelques mois après l'ouverture de sa boutique cadeaux, Mme B. se montrait très contente avec sa situation. Sa boutique générait un revenu qui était suffisant pour couvrir ses besoins de base. Mme B. souhaitait agrandir son magasin et elle pouvait imaginer son futur en Tunisie.



Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

